2021 N°13 Page 4

Voirie : Radar pédagogique

Les habitants de la route de Montbines nous ont alertés sur la vitesse excessive de certains automobilistes. Cette route est notamment empruntée par les enfants se rendant à l'arrêt de car. Ainsi, afin d'améliorer la sécurité dans notre village, le conseil Municipal a étudié les différentes options envisageables.



Pour nous guider dans cette démarche, nous avons préalablement demandé à bénéficier de l'expertise et de l'expérience du conseil départemental.

Les options envisagées étaient :

- La création d'un ralentisseur;
- La mise en place d'un stop, d'une chicane ...

L'expérience du conseiller départemental nous a fait privilégier la mise en place d'un radar pédagogique.



Ce radar sera implanté à une centaine de mètres après l'entrée du village. Les automobilistes entrant dans Boury seront alertés sur leur vitesse. Ce radar dispose également d'un dispositif d'enregistrement de vitesse de passage. Nous aurons ainsi un bilan du comportement des automobilistes sur cet axe. Ce bilan nous permettra de prendre des mesures complémentaires si besoin. Ce radar devrait être installé fin 2021.

Voirie: Travaux

Le conseil municipal a décidé la réfection de la rue du Pressoir et de la route de Parnes fortement dégradées. Pour cela, nous avons demandé à différentes entreprises des devis mais aussi des subventions aux organismes départementaux. Les montants des travaux s'élèveront à :

Rue du Pressoir : 30 000 €
Route de Parnes : 73 000 €

En ce qui concerne la continuité de la mise en souterrain du réseau aérien (électricité, téléphonie...) :

• Rue de Laval et Ruelle Bouchard : 260 000 €

• Route de Montbines : 366 000 €

Des aides ont été demandées à SE 60 (organisme gérant le réseau électrique de notre village) et au département. Ces aides peuvent atteindre 36 % du montant, les 64% restants sont à la charge de la commune.

Dès réception de ces documents, une décision sera prise par le Conseil Municipal concernant le choix des travaux à effectuer en priorité.

Alerte citoyenne ...

Afin de communiquer plus efficacement et plus rapidement avec vous, le conseil municipal vous propose de vous informer par SMS sur les évènements de la commune. Pour ce faire, il vous suffit de renseigner le coupon-réponse joint à ce BouryInfo. Vous indiquez vos coordonnées ainsi que les informations que vous souhaitez recevoir.

Vous devrez ensuite déposer ce coupon en Mairie ou dans la boîte aux lettres.

Gardons nos rues propres!



Pour aider les propriétaires de chiens dans notre village à conserver nos trottoirs propres, le conseil municipal a décidé de mettre à votre disposition des "sacs à crottes".

Vous pouvez venir les chercher en Mairie aux horaires d'ouverture.





BOURY Info

2021 N°13

JEUDI 1^{er} JUILLET

Conseil Municipal

Cher Bouryciens, chères Bouryciennes,

En préambule de ce nouveau numéro du BouryInfo, l'ensemble du conseil a souhaité vous faire part de sa disponibilité, de son écoute pour toutes questions que vous vous posez ou vos démarches administratives. N'hésitez donc pas à nous solliciter!

Avant de faire les quelques rappels usuels pour un été agréable pour tous, nous espérons que vous avez traversé cette crise sanitaire le mieux possible et que vous vous portez bien.

Nous vous souhaitons à tous un bel été!

Entretien de la voirie :

Notre fonctionnement s'inscrit de plus en plus dans une démarche écologique à laquelle nous ne pouvons qu'adhérer. Il en va de l'utilisation de certains produits qui jusqu'à ce jour ont montré leur efficacité sur l'entretien des voiries et trottoirs, mais sont maintenant interdits définitivement. Certes, il y a bien des produits de substitution, mais à l'efficacité éphémère...

Tout ceci n'est pas sans incidence sur l'apparence de notre village tel que nous l'avons toujours connue et sur les conditions de travail de CLAUDE, lui aussi très attaché à la beauté du village et au travail bien fait. Certes, les trottoirs font partie du domaine communal mais il est impossible de les maintenir sans herbe sans un minimum de participation des riverains...

Quant aux feuilles mortes et branchages, c'est aux riverains de les retirer.

Rappelons également qu'il appartient <u>aux propriétaires d'assurer l'élagage des arbres en propriété privée et débordant sur la voie publique, les sentes ou chemins</u>.

Qualité de l'air - Brûlage des déchets à l'air libre, une pratique interdite :

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée. La déchetterie de Gisors est ouverte l'été du lundi au samedi (9h-11h45 et 13h30-17h45).

Bruits de voisinage

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés uniquement du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30 et les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Interdiction le dimanche!

Agenda:

Le comité des fêtes organisera un repas champêtre le 26 septembre 2021

Ce repas sera organisé en extérieur et suivant les recommandations sanitaires en vigueur.

Merci de bloquer cette date ! Nous vous espérons nombreux !

INFORMATIONS PRATIQUES:

N° de la Mairie : 02 32 55 05 19

HORAIRES D'OUVERTURE:

• Mairie : Lundi et Jeudi de 17h à 19h

N° d'urgences : Samu 15 Pompiers 18



Le site internet : https://mairie-boury.pagesperso-orange.fr/

Parcours d'une Bourycienne au service de l'environnement :

Marie-Paule Rozec et son compagnon Eric Hervé, résident à Boury en Vexin depuis 2006. En novembre 2017, ils ont créé l'association Actesol. Cette association est née de la volonté d'agir pour la protection de l'environnement. Ils ont choisi le concept de la ressourcerie car il permet la création d'une activité de base sur un territoire pour agir directement dans cet objectif.



La naissance de cette structure aura été de longue haleine. Marie-Paule Rozec, aujourd'hui salariée et directrice de l'association, y a consacré ses quatre dernières années. «J'ai travaillé dans une association intermédiaire, dans le Val-d'Oise, et je portais déjà un projet comme celui-ci». Licenciée économique en février 2017, elle a poursuivi la réflexion sur le projet.

Accompagnée, tout au long du processus, par l'Adress Normandie (Agence pour le développement régional des entreprises solidaires et sociales), elle s'est formée au concept des ressourceries. En juin 2017, elle a fait notamment une semaine d'immersion à la ressourcerie des Ateliers de la Bergerette, à Beauvais (60).

Le projet de création d'une ressourcerie est relativement complexe et fait appel à de nombreux interlocuteurs. Il a donc fallu réaliser une étude de faisabilité. Financée à hauteur de 80% par l'ADEME et la Région Normandie, une campagne de financement participatif a été également nécessaire pour boucler le budget. L'étude de faisabilité a été conduite, de mars 2018 à Avril 2019, par le Cabinet CAP3C.

En juin 2019, Marie-Paule Rozec a participé à une formation du Réseau National des Ressourceries: «Créer une ressourcerie» à la Recyclerie de Rilleux-La-Pape, proche de Lyon.

De juin 2019 à mars 2020, l'association Actesol a réalisé de nombreuses démarches pour tenter d'acquérir un local. Malheureusement, en mars 2020, en raison du confinement, l'association sera contrainte de renoncer au projet d'achat du local malgré les fonds et subventions déjà rassemblés.

C'est finalement dans un local, en location, proposé par la Communauté de Communes du Vexin Normand, dans le Village d'Artisans, à Etrépagny, que la ressourcerie a ouvert ses portes, en septembre 2020. Et le moins que l'on puisse dire est que la demande était déjà là. L'entrepôt, de 100m², sera déjà bien rempli à peine quinze jours plus tard.

La ressourcerie comprend un point de vente en boutique. Les objets mis en vente sont :

- des objets collectés, remis en état, rénovés, et mis en vente à bas prix ;
- des matières, matériaux ou outils susceptibles de servir pour le bricolage, la création, etc.
- des objets issus des ateliers créatifs ;
- autres produits issus du commerce équitable et proposés par des partenaires.

En septembre 2020, la création du poste de direction est suivi par le recrutement du premier agent valoriste en janvier 2021. Le développement de l'association devrait à terme conduire à la création de cinq emplois.

En parallèle, une équipe de bénévoles qui s'est déjà mobilisée fin 2020 viendra à nouveau compléter les équipes, dès que cela sera possible sur un nouveau site.

En effet, depuis le 20 mai dernier, un nouveau bail a été signé avec la Mairie de Noyers afin de disposer d'un local vraiment adapté. Ainsi, la ressourcerie sera implantée sur un terrain de 1700m2 et disposera d'un local de 1095m²: de quoi installer les ateliers de réparation, de valorisation et de création, la boutique, les bureaux, etc ...

Et finalement à seulement 7 minutes en voiture de notre village de Boury.

Ressourcerie Actesol

Village d'Artisans, lot n°8, ZA de la Porte rouge, 6 Rue de l'Artisanat, 27150 Etrepagny Collecte à domicile et apports volontaires sur RDV.

Apports volontaires (sans RDV) et accès boutique tous les vendredis et samedis de 9h30 à 18 h.

Contact: 07 78 34 48 05 ou 02 77 90 10 39. Mail: mprozec@actesol.fr

Site internet: https://actesol.fr

Aujourd'hui, Marie-Paule Rozec est conseillère municipale et met au service de notre village ses compétences acquises dans le domaine de l'environnement.

L'association Loumargot



Un partenariat a été créé avec l'association Loumargot SOS chats en détresse de Lalande en Son, qui œuvre pour la protection et la régulation de la population féline autour de Gisors, sur Gisors et l'Oise. L'association sauve, chaque année, des centaines de chats errants ou maltraités; sa mission est de recueillir, soigner, Loumargot stériliser et nourrir les chats errants, abandonnés ou maltraités.

Ces six derniers mois, un chat errant a été stérilisé et soigné et un chat perdu a été soigné et a retrouvé son propriétaire!

Début mai un chat errant et légèrement blessé a été retrouvé impasse du Tilleul... Et pas n'importe quel chat !! Un chat du Bengale magnifique !

Il a été recueilli par une habitante et mis en cage pour être emmené chez un vétérinaire. Bien que pucé, le vétérinaire n'a pas cherché à connaître l'identité du propriétaire. Il a uniquement signalé que celui-ci résidait hors de nos frontières, puis a rendu le chat.



La mairie a donc contacté l'Association Loumargot et Mme Roy s'est déplacée pour venir récupérer le chat. Après quelques recherches elle a retrouvé les propriétaires (ayant en effet une maison sur Boury et une à l'étranger), l'a soigné et le lendemain est venue rendre ce superbe félin à ses maîtres.

Si vous apercevez un chat errant dans Boury, n'hésitez pas à contacter Mme Roy au 06 16 40 51 88.

Site internet: https://www.loumargot-sos-chats.org



Loumargot SOS chats en détresse

La stérilisation des chats: chaque femelle, dès l'âge de 6 mois, peut donner naissance à 12 chatons par an. La stérilisation permet de réguler simplement et efficacement la reproduction des chats errants et évite les désagréments conséquents, comme les miaulements intempestifs lors des chaleurs ou l'odeur d'urine pour « marquer leur territoire », les bagarres et blessures, la propagation de maladies. La stérilisation est le meilleur moyen de limiter la maltraitance, la misère animale et les